



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1701

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Fondation SwissLife, dans le cadre d'un programme culturel pour les malades d'Alzheimer et dans le cadre de l'artothèque en vue d'un travail avec les Hospices Civils de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1701 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA FONDATION SWISSLIFE, DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME CULTUREL POUR LES MALADES D'ALZHEIMER ET DANS LE CADRE DE L'ARTOTHEQUE EN VUE D'UN TRAVAIL AVEC LES HOSPICES CIVILS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts de Lyon a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Présentation du programme culturel pour les malades d'Alzheimer

Le Musée des beaux-arts de Lyon a mis en place un programme culturel de visites et d'ateliers pour les malades d'Alzheimer et leurs aidants. Plusieurs expérimentations ont souligné le bénéfice de la fréquentation de l'art et de la pratique artistique dans le ralentissement des premiers signes de la maladie, mais aussi l'apport de la visite pour les aidants et les soignants.

Présentation du projet de réalisation et d'encadrement de nouveaux tirages pour l'artothèque

Le Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon a mis en place une artothèque depuis 2010 : il reproduit des détails d'œuvres, réalise et encadre des tirages de grande qualité, qu'il met à disposition du grand public pour agir en faveur de l'accession à la culture du plus grand nombre. Le soutien de la Fondation Swiss Life est dédié à la réalisation de nouveaux tirages et encadrement, à destination spécifiquement des patients des Hospices Civils de Lyon

La Fondation SwissLife est mécène de ce programme culturel pour les malades d'Alzheimer depuis 2015. La fondation Swissslife souhaite renouveler son don en numéraire d'une valeur de huit mille euros (8 000 €). Cinq mille euros sont destinés à soutenir le programme pour les malades Alzheimer et trois mille pour le projet avec les Hospices civils de Lyon dans le cadre de l'artothèque.

Les contreparties qui seront apportées à la fondation swisslife consisteront notamment en :

- mettre à disposition 140 invitations au musée tarif couplée (valeur unitaire 12 €), soit 1 680 €;
- proposer 2 visites commentées d'1h, une des collections valorisée à 135 € et l'autre de l'exposition valorisée à 175 € pour les collaborateurs de Swiss Life.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1 990 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée des beaux- arts et la Fondation Swisslife pour le programme culturel pour les malades d'Alzheimer est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La recette en découlant sera imputée au budget 01, année 2022, programme ANNEXESBA, opération MECENEBA, fonction 314, chapitre 75, article 756, LC 89022.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET